

Commune de Hatrize

Règlement d'utilisation du court de tennis

Article 1 : L'utilisation du court de tennis est strictement réservée aux personnes titulaires d'une carte d'abonnement disponible en mairie.

Article 2 : Le court de tennis est exclusivement réservé à la pratique du tennis.

Article 3 : les tarifs relatifs aux cartes d'abonnement et clés d'accès sont ceux fixés par délibération du conseil municipal en mai 2006.

Article 4 : les cartes d'abonnement sont nominatives et ne peuvent être utilisées que par leur titulaire. Elles sont valables une année et devront être renouvelées chaque début de saison.

Article 5 : les joueurs abonnés réserveront les tranches horaires souhaitées (tranche de 1h30), par l'intermédiaire du tableau installé à cet effet.
Ils pourront continuer à jouer au-delà de la tranche horaire retenue si le court reste libre.

Article 6 : les joueurs ne pourront pénétrer sur le court que munis de chaussures appropriées (tennis-basket).

Article 7 : les joueurs seront personnellement et financièrement responsables des dégâts ou dommages causés volontairement ou involontairement aux installations mises à leur disposition.

Article 8 : des contrôles réguliers seront effectués par les membres de la commission des sports quant à l'identité des joueurs (vérification des cartes d'abonnement).

Article 9 : les infractions au présent règlement pourront donner lieu à l'exclusion temporaire ou définitive des contrevenants.
Le conseil municipal sera seul juge des sanctions à appliquer.

Lu et accepté par le joueur
Date et signature

Fait à Hatrize le
Le maire